

1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	Psychologue de classe normale
Emploi	Psychologue
Métier	Psychologue
% temps	100% (50% UMD + 50% PAPV)

2. AFFECTATION

Pôle	SOINS INTENSIFS ET SECURISES
Structure interne (CR - <i>Code et Libellé</i>)	CR 0182 0766 Hospitalisation UMD + CR 0196 0786 Service commun Pôle SIS
Unité fonctionnelle (<i>Code et Libellé</i>)	UF 2103 UMD + UF 2520 Plateau d'Appui Psychiatrie-Violence (PAPV)

3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

Le psychologue est placé sous l'autorité hiérarchique du médecin chef de pôle, par délégation du Directeur d'établissement. Il est placé sous l'autorité fonctionnelle du cadre de santé et du cadre supérieur de santé.

Conformément à la législation en vigueur :

L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (Titre IV)

L'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel

L'agent ne doit pas consommer de produits illicites et de l'alcool sur les lieux et pendant les heures de travail.

4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

Temps de travail : 100% avec repos fixes les week-ends et jours fériés

Cycle Hebdomadaire : 38h20

Amplitude horaire : 8H-19H

Congés pris dans le respect de l'organisation du service et des règles institutionnelles.

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Le pôle de soins intensifs et sécurisés (pôle SIS) est l'un des 10 pôles cliniques du Centre Hospitalier le Vinatier PULM.

Il est constitué de deux services, l'USIP et l'UMD, qui proposent des séquences de soins hospitaliers renforcés et sécurisés aux patients qui s'inscrivent dans une problématique de crise clinique et/ou institutionnelle ou une dynamique de violence associée à une potentielle dangerosité qui dépasse la capacité de prise en charge du dispositif de psychiatrie générale habituel principalement sectoriel.

L'UMD, Unité pour Malades Difficiles, se compose de trois unités d'hospitalisation accueillant exclusivement des patients présentant, du fait de leurs troubles mentaux, un état dangereux transitoire. Trois origines sont possibles : Sectorielle, Médico-légale, Pénitentiaire.

L'UMD est composée de 40 lits soit :

- 10 lits sur l'UMD 1
- 15 lits sur l'UMD 2
- 15 lits sur l'UMD 3
- 4 EDI gérées par l'UMD 1

Elle peut accueillir une population mixte.

Le projet de soin reste individualisé et personnalisé avec le maintien des liens avec le secteur d'origine, référent de l'histoire thérapeutique du patient.

L'UMD 1 est l'unité d'accueil centrée sur la gestion de crise par le cadre suivant :

- Temps court en EDI à l'arrivée du patient
- Une hospitalisation d'environ 1 mois pour observation clinique et ajustement thérapeutique (« soins intensifs »)
- Un cadre très contenant, réglementation institutionnelle stricte
- Une sécurité renforcée, réservée aux patients entrants et/ou en phase critique, nécessitant une évaluation complète.
- Une surveillance et soins en EDI (zone l'intervalle)

Les UMD 2 et 3 sont les deux unités de suivi qui permettent :

- L'introduction de thérapies plus individualisées et de thérapies médiatisées
- Un assouplissement progressif de la règle institutionnelle
- La vie collective ciblant la réinsertion et l'amélioration des relations sociales
- Des temps de sortie accompagnée possibles
- Des rencontres avec l'équipe soignante d'origine.

• Un pôle d'activités

Dans le cadre contraignant de l'UMD soumis à des impératifs de surveillance et de sécurité, il est essentiel de créer et de sauvegarder des espaces de liberté individuelle et d'expression.

Les soins médiatisés de dynamique individuelle ou groupale sont à privilégier.

Cet espace de soins différencié associé au secteur d'hospitalisation permet de renforcer ou de développer les capacités autour de la cognition, de l'estime de soi et prévient les risques de désinsertion professionnelle et sociale.

L'accès à l'UMD est soumis à des contraintes de sécurité qui impactent l'organisation de travail de l'équipe soignante :

- Contrôle systématique de tout matériel pénétrant sur le site
- Obligation de restituer clefs et appareil d'alerte en fin de service

L'offre de soins est complétée par un Plateau d'Appui Psychiatrie-Violence, dispositif d'appui et de recours qui présente une offre ambulatoire complète (Cs, HDJ, Groupe) assurant trois missions :

1 : Une mission d'aide et d'appui aux secteurs dite « ECO » : Évaluation, Conseil et aide à l'Orientation à destination des services de Psychiatrie Générale de la région AuRA recevant des patients à « comportement-problème », à risque de violences, judiciarises ou non. L'évaluation se fait en présentiel à l'échelle du CHV et en distanciel pour les autres secteurs de la région.

2 : Des missions de soins ambulatoires en groupe ou en individuel à destination des patients du CHV. Cette dimension intègre l'aspect de co-portage contractualisé avec les patients et le secteur (intra et extra), comprenant des consultations et/ ou des prises en charge en hôpital de jour non sectorisé. L'idée n'est pas de se substituer aux secteurs/extrà mais de les soutenir et de venir en appui sur un temps donné. Le maintien des liens avec le secteur est un axe central pour le maintien d'une dynamique inclusive dans la prise en charge. L'objectif n'est pas de créer

une filière parallèle dédiée mais de venir en complément des soins sectoriels adossé à des compétences spécifiques, une expérience reconnue et une fonction de case-management.

3 : Des missions transversales du pôle sur notamment la veille isolement/contention et le partage de compétences. Un travail de reprise des post-isolements et d'analyse quantitative et qualitative des prises en charge est effectué et pourra servir de ressource pour la problématique iso-contention de l'ensemble de l'établissement.

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

Le psychologue intègre une équipe pluri-professionnelle de soins. Il participe aux actions d'accompagnement à la réflexion clinique des professionnels (Éclairages cliniques et théoriques) et au soutien institutionnel de l'équipe pluri professionnelle.

Le psychologue intervient auprès d'un public ayant des problématiques mixtes de psychiatrie et de violence. Il apporte un éclairage psychologique sur la clinique et la prise en charge des patients suivis. Il peut être à même de pratiquer des évaluations et des tests nécessaires à la prise en charge des patients.

7. ACTIVITES PRINCIPALES ET SPECIFIQUES

- Travail en équipe pluri professionnelle ;
- Participation à l'élaboration du projet thérapeutique d'accompagnement du patient concerné, au projet du service et projet du pôle, projet d'établissement.
- Participation et organisation des réunions cliniques et institutionnelles ; rédaction des comptes rendus de réunions.
- Lien avec le réseau partenaires et réseau associatif
- Prise en charge en lien avec les autres partenaires ;
- Rédaction de note clinique et de synthèse ;
- Accompagnement de l'équipe dans l'analyse clinique des situations de soins ;
- Repérage et analyse des mouvements institutionnels ;
- Pratique d'évaluations et examens psychologiques

Missions cliniques sur le PAPV :

- Evaluer les situations complexes sur des temps consacrés et préprogrammés à destination des établissements de soins psychiatriques de la région AURA accueillant des patients en soins sans consentement.
- Reprise post-isolement
- Apporter un soutien et un appui aux équipes avec un travail institutionnel type RCP (Réunion de concertation pluriprofessionnelle).

Missions cliniques sur l'UMD et le PAPV :

- Rédiger des notes cliniques
- Participer aux réunions cliniques et institutionnelles
- Déployer des outils d'évaluation du risque et de la dangerosité psychiatrique
- Etablir un diagnostic des populations patients avec des comportements problèmes (évaluation standardisée, RCP, projet de soins individualisé)
- Participer à l'accompagnement à la sécurisation des soins
- Participer à la réflexion sur un co-portage des situations les plus lourdes
- Assurer des évaluations criminologiques tout au long du parcours de soins
- Participer au travail de réflexion et d'élaboration clinique en équipe pluridisciplinaire
- Former les personnels du CHV (violence, risque, outils d'évaluation)
- Participer à la Veille violence et psychiatrie (avec veille isolement contention et droits patients) en lien avec le service qualité pour la reprise globale des situations et partage d'expertise
- Rédiger un rapport annuel
- Participer à la réflexion de l'établissement sur la sécurisation des soins

- Participer à la promotion du dispositif ambulatoire
- Participer aux projets de service et de Pôle
- Animer des formations
- Animer des actions d'enseignement
- Participer à la recherche médicale, infirmière et psychologiques
- Encadrer des stagiaires psychologues

8. FORMATION SOUHAITEE

- DESS de psychologie + spécialités recherchées
- Master 2 spécialité / professionnel / recherche
- Formations diplômantes complémentaires

CARTE D'IDENTITE DU DOCUMENT**Pôle Emetteur**

Pôle SIS

Modifications apportées par la nouvelle version

- Remise en forme sous nouvelle cartouche graphique.

Rédaction	Vérification	Validation
G. MANHAUDIER CSS Assistant du chef de pôle	S. FEDY Gestionnaire RH	B. MAITRE Attachée d'Administration hôpitalière